



LES RENTES IMMÉDIATES DE L'ÉQUITABLE | Épargne-retraite

# Guide du conseiller

# Les rentes immédiates de l'Assurance vie Équitable du Canada Un revenu garanti!



## C'EST UN FAIT

### Les Canadiens vivent plus longtemps

Nous voulons tous avoir les moyens de maintenir un style de vie confortable plus longtemps. Vos clients ont consacré toute une vie à épargner pour leur retraite, ils veulent donc une garantie et savoir avec certitude que leur épargne sera à leur disposition quand ils en auront besoin.

La vie peut être un vrai casse-tête. Éliminez donc toute conjecture quant à la planification de votre revenu de retraite.

Une rente immédiate de l'Assurance vie Équitable<sup>MD</sup> vous offre un revenu garanti et la tranquillité d'esprit en une seule et simple solution.



## FLEXIBILITÉ DES VERSEMENTS

### Vos clients souhaitent-ils :

- avoir la certitude de ne pas voir leurs économies s'épuiser avant leur décès?
- profiter de la stabilité d'un revenu garanti?
- assurer la diversification de votre portefeuille?
- pouvoir transformer votre régime d'épargne enregistré en un revenu de retraite?

Une rente immédiate de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada peut fournir à votre clientèle la base d'une source régulière et solide de revenu de retraite. Des paiements de revenu peuvent être versés par l'entremise du service de dépôt direct mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement à votre cliente ou votre client à la date de son choix (soit du 1<sup>er</sup> au 28<sup>e</sup> jour du mois).

L'Assurance vie Équitable offre également à votre clientèle une option de garantie de taux d'intérêt de 3 jours et de 45 jours pour les rentes souscrites avec des fonds transférés d'un autre établissement ou à même un contrat de L'Équitable arrivant à échéance. Voici les étapes à suivre pour la procédure de garantie de taux :

#### Garantie de taux : 3 jours

Type de dépôt : par chèque

L'Assurance vie Équitable offre une garantie de taux de 3 jours afin de couvrir la période de temps nécessaire pour recevoir votre proposition d'assurance au siège social.

#### Garantie de taux : 45 jours

Fonds arrivant à échéance chez l'Assurance vie Équitable, transfert de fonds arrivant à échéance d'un autre établissement financier ou transfert de fonds d'un autre établissement financiers L'Assurance vie Équitable offre une garantie de taux de 45 jours pour les raisons suivantes :

- conserver le taux lorsque la source des fonds provient de dépôts arrivant à échéance chez l'Équitable ou un autre établissement financier;
- conserver le taux pendant la période nécessaire au traitement du transfert des fonds d'un autre établissement financier au siège social de l'Assurance vie Équitable.

*Pour obtenir une garantie de taux, vous devez fixer le taux d'intérêt en transmettant l'illustration complète par télécopieur au numéro réservé à la garantie de taux au 519 883-7428. Votre taux d'intérêt sera automatiquement garanti en fonction de la date de réception de la télécopie. Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, notre équipe des services aux conseillers sera ravie de vous aider. Vous pouvez joindre les membres de l'équipe au 1 800 668-4095 ou par courriel à l'adresse [epargneretraite@equitable.ca](mailto:epargneretraite@equitable.ca).*

Seules les compagnies d'assurance vie peuvent offrir des rentes viagères. Une fois que votre cliente ou votre client souscrit une rente viagère, les versements sont garantis à vie ou pour une période spécifique. Les modalités de la rente ne peuvent être modifiées, ni la rente encaissée ou transférée dans un autre placement.

## APERÇU DU PRODUIT

### Âges à l'établissement du contrat

Rente viagère (16 à 86 ans)

Rente certaine (non enregistrée seulement) (16 à 86 ans)

Rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans (60 à 86 ans)

Rente réversible (50 à 86 ans)

Les types de rente immédiate offerts sont déterminés selon la source des fonds utilisée au moment de la souscription.

Source des fonds	Rente viagère	Rente certaine	Rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans	Rente réversible
Non enregistrée	•	•	s. o.	•
REER	•	s. o.	•	•
CRI	•	s. o.	s. o.	•
FERR	•	s. o.	•	•
FRV	•	s. o.	s. o.	•
RPA désimmobilisé	•	s. o.	•	•
RPA immobilisé	•	s. o.	s. o.	•

### Soumissions de rente immédiate

Vous pouvez effectuer des illustrations de soumission de rente au moyen du Système d'illustration des ventes de l'Équitable<sup>MD</sup>. Si vous ne possédez pas ce logiciel ou si la soumission est d'un montant qui excède la limite permise par le logiciel, veuillez communiquer avec notre équipe des services aux conseillers. Vous pouvez joindre les membres de l'équipe au 1 800 668-4095 ou par courriel à l'adresse [epargneretraite@equitable.ca](mailto:epargneretraite@equitable.ca).

La vie peut être un vrai casse-tête. Éliminez donc toute conjecture quant à la planification de votre revenu de retraite en vous procurant une rente immédiate de l'Équitable. L'Assurance vie Équitable peut offrir une série d'options de rente pouvant être personnalisées pour répondre aux besoins précis de vos clients, à l'aide de fonds provenant de fonds enregistrés ou non enregistrés et une variété de caractéristiques supplémentaires.

### Rente viagère

- Une rente viagère offre une prestation de revenu garanti à vie à la rentière ou au rentier;
- L'âge à l'établissement du contrat varie de 16 à 86 ans;
- Les périodes de garantie vont de 5 à 30 ans pour les fonds enregistrés et de 7 à 30 ans pour les fonds non enregistrés (sous réserve de certaines restrictions selon l'âge);
- Les paiements peuvent être indexés jusqu'à concurrence de 2 % par année.

### Rente certaine

- Une rente certaine offre un revenu garanti périodique à la rentière ou au rentier pour une période déterminée variant de 5 à 30 ans (sous réserve de certaines restrictions en fonction de l'âge);
- L'âge à l'établissement du contrat varie de 16 à 86 ans;
- Les paiements peuvent être indexés jusqu'à concurrence de 2 % par année;
- Advenant le cas où la rentière ou le rentier décède avant la fin du terme choisi, les versements pourront être ensuite effectués au profit d'une personne bénéficiaire désignée ou un montant forfaitaire lui sera versé;
- Offerte seulement pour les fonds non enregistrés.

### Rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans

- Une rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans offre un revenu garanti jusqu'à ce que la rentière ou le rentier atteigne l'âge de 90 ans;
- L'âge à l'établissement du contrat varie de 60 à 86 ans;
- Les paiements peuvent être indexés jusqu'à concurrence de 2 % par année;
- Advenant le cas où la rentière ou le rentier décède avant qu'il n'atteigne l'âge de 90 ans, les versements pourront être ensuite effectués au profit d'une personne bénéficiaire désignée ou un montant forfaitaire lui sera versé;
- Si la rente est souscrite avec des fonds enregistrés et que la personne bénéficiaire n'est pas la conjointe ou le conjoint de la rentière ou du rentier, la valeur escomptée doit être versée au décès.

### Rente réversible

- Une rente réversible repose sur la vie de deux rentières ou rentiers et procure un revenu garanti qui continuera d'être versé, pourvu qu'au moins une de ces personnes soit vivante;
- L'âge à l'établissement du contrat varie de 50 à 86 ans;
- Les paiements peuvent être indexés jusqu'à concurrence de 2 % par année;
- Les périodes de garantie vont de 5 à 30 ans pour les fonds enregistrés et de 7 à 30 ans pour les fonds non enregistrés (sous réserve de certaines restrictions selon l'âge);
- Au décès de la rentière ou du rentier principal, le rentier survivant continuera de recevoir les versements. Selon l'option choisie à l'établissement du contrat, les versements :
  - a) se poursuivront au même montant que le montant du versement original; ou
  - b) seront réduits d'un pourcentage variant de 50 % à 99 % du montant de versement original.
- Lorsqu'une réduction de versement est choisie :
  - Lors de l'établissement, la titulaire ou le titulaire peut préciser si la réduction du versement surviendra au décès de l'une ou l'autre des personnes rentières ou préciser que la réduction surviendra uniquement si une rentière ou un rentier en particulier décède en premier.
  - Si le décès survient avant la fin de la période de garantie, les versements se poursuivront au même montant que le montant du versement original jusqu'à ce que la période de garantie expire.

## IMPOSITION

Le montant d'impôt, que votre cliente ou votre client sera tenu de payer, sera déterminé en partie par la source des fonds utilisée pour souscrire la rente immédiate.

**Rente enregistrée** – En épargnant en vue de la retraite, les placements enregistrés profitent d'une croissance à l'abri de l'impôt. Les versements de revenu des rentes immédiates souscrites avec des fonds enregistrés sont entièrement imposables dans l'année où ils sont reçus.

**Rente non enregistrée** – Les rentes immédiates souscrites à l'aide de fonds provenant de fonds non enregistrés peuvent être établies en tant que rente immédiate prescrite ou non prescrite. Une rente immédiate prescrite offre une occasion extraordinaire de reporter le paiement de l'impôt et réaliser des économies d'impôt tout en profitant d'un taux d'imposition privilégié en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*\*. Une rente immédiate dont l'imposition est prescrite nivelle la portion imposable des versements de revenu pendant la durée de la rente. Ce qui peut procurer un meilleur revenu après impôt au cours des premières années.

La portion imposable des versements de revenu d'une rente non prescrite est plus élevée au cours des premières années. Cela pourrait représenter une économie d'impôt lorsque d'autres sources de revenu sont utilisées plus tard pendant la retraite.

## AVANTAGES DE LA RENTE IMMÉDIATE

**Une rente immédiate est un placement forfaitaire vous offrant un revenu périodique garanti à vie ou durant une période définie.**

- Revenu périodique garanti à vie ou pendant une période précise
- Fréquence des versements, durée de la garantie et type de rente immédiate flexibles
- Placement à l'abri des fluctuations des marchés à court terme et des taux d'intérêt
- Remboursement de la prime - si la rentière ou le rentier décède avant de recevoir le premier versement de la rente, la bénéficiaire ou le bénéficiaire recevra un montant correspondant à la prime unique.
- Diversification accrue tout en réduisant le risque de placement – fait partie d'un portefeuille équilibré
- Protection contre les créanciers – selon certaines conditions, la désignation d'une bénéficiaire ou d'un bénéficiaire peut protéger vos versements de revenu
- Traitement fiscal préférentiel – profitez des avantages fiscaux d'un placement à l'abri de l'impôt
- Aucune soumission à l'homologation – la désignation d'une bénéficiaire ou d'un bénéficiaire peut permettre d'éviter le processus d'homologation
- Garantie Assuris - L'Assurance vie Équitable est membre d'Assuris, l'organisme offrant une protection aux titulaires de contrat canadiens

\* La législation fiscale est sous réserve de modifications.



## OPTIONS DE VERSEMENT DES RENTES IMMÉDIATES

Votre cliente ou votre client peut personnaliser une rente immédiate à l'aide d'options supplémentaires - comme l'ajout de caractéristiques à l'achat d'une nouvelle voiture. Ces caractéristiques permettront à votre client de choisir ce qui convient le mieux à son style de vie et ses besoins de revenu.

### Périodes de garantie

Dans le cadre d'une rente viagère ou d'une rente réversible, votre cliente ou votre client choisira une période de garantie variant de 5 à 30 ans pour les fonds enregistrés et de 7 à 30 ans pour les fonds non enregistrés (sous réserve de certaines restrictions selon l'âge). En cas de décès et si la période de garantie n'est pas encore arrivée à échéance, les versements peuvent être effectués à la personne bénéficiaire désignée ou lui être remis en une somme forfaitaire.

### Paiements indexés

Au moment de l'établissement du contrat, votre cliente ou votre client peut choisir l'option d'indexation de ses versements jusqu'à un maximum de 2 % par année. Ce qui signifie que vos clients pourront s'offrir la tranquillité d'esprit même si le coût de la vie devait augmenter au cours des prochaines années, car la valeur de leurs versements de revenu augmentera aussi.

### Rente enregistrée

En épargnant en vue de la retraite, les placements enregistrés profitent d'une croissance à l'abri de l'impôt. Les versements de revenu des rentes immédiates souscrites à l'aide de fonds enregistrés comme les REER, FERR et régimes de pension d'un employeur sont entièrement imposables l'année où ils sont reçus.

### Rente non enregistrée

Les rentes immédiates souscrites à l'aide de fonds non enregistrés peuvent être établies en tant que rente immédiate prescrite ou non prescrite. Une rente immédiate prescrite offre une occasion extraordinaire de reporter le paiement de l'impôt et réaliser des économies d'impôt tout en profitant d'un taux d'imposition privilégié en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Une rente immédiate dont l'imposition est prescrite nivelle la portion imposable des versements de revenu pendant la durée de la rente. Ce qui peut procurer un meilleur revenu après impôt au cours des premières années.

La portion imposable des versements de revenu d'une rente non prescrite est plus élevée au cours des premières années. Cela pourrait représenter une économie d'impôt lorsque d'autres sources de revenu sont utilisées plus tard pendant la retraite.

## POUR QUEL TYPE DE CLIENTÈLE LES RENTES IMMÉDIATES SONT-ELLES IDÉALES?

Les rentes immédiates de l'Équitable représentent une solution simple et pourtant efficace qui saura répondre aux besoins personnels de vos clients. Une rente immédiate est idéale dans les cas suivants :

- Compléter d'autres formes de revenu de retraite (SV, RPC, etc.)
- Transformer des REER et des FERR
- Transférer les revenus d'un régime de retraite ou d'un programme d'incitation au départ
- Payer des dépenses fixes ou financer d'importantes dépenses
- Payer les droits de scolarité d'un enfant ou d'un petit-enfant
- Offrir un régime de retraite aux propriétaires d'entreprise
- Apaiser le souci d'offrir un revenu à une conjointe ou un conjoint

Les rentes immédiates sont idéales pour plusieurs types d'investisseurs qui :

- Craignent d'épuiser leur revenu de retraite
- Désirent un placement sans tracas à l'abri des fluctuations des marchés
- Veulent la stabilité accrue d'un revenu garanti
- Recherchent un autre moyen de diversifier leurs portefeuilles

## COMMENT LES VERSEMENTS DE RENTE IMMÉDIATE SONT-ILS DÉTERMINÉS?

Il existe plusieurs facteurs déterminants du montant de revenu, notamment :

**L'âge** – Plus l'espérance de vie est longue, moins le montant des versements sera élevé.

**Le sexe** – L'espérance de vie varie entre les hommes et les femmes. On s'attend habituellement à ce que les femmes vivent plus longtemps. Le montant de leurs versements sera donc moins élevé.

**Les taux d'intérêt** – Les perspectives à long terme des taux d'intérêt actuels.

**Le montant du dépôt** – Plus la valeur du placement est élevée plus le montant des versements de revenu sera élevé.

**La période garantie** – Plus la période de garantie est courte, plus le montant des versements sera élevé.

**L'indexation** – Plus le taux d'indexation est élevé, moins le versement initial sera important. Par contre, au fil du temps, la valeur des versements augmentera et sera finalement plus élevée que celle des versements non indexés.

**La période différée** – Elle donnera lieu à des versements plus ou moins élevés, cela dépendra du moment où s'effectue le premier versement.

## Tout à fait pour moi.<sup>MD</sup>

Depuis 1920, les Canadiens se sont tournés vers l'Assurance vie Équitable pour protéger ce qui leur importe le plus. Nous travaillons de concert avec vous afin de vous offrir des solutions de grande qualité et de vous aider à trouver les bonnes solutions pour satisfaire les besoins de votre clientèle.

Mais nous sommes plus qu'une compagnie typique de services financiers. Nous possédons la connaissance, l'expérience et la compétence afin de trouver des solutions qui vous conviennent ainsi qu'à votre clientèle. Nous sommes sympathiques, attentionnés et intéressés à vous aider. Nous sommes la propriété de nos titulaires de contrat et non d'actionnaires. Alors nous pouvons nous concentrer sur vos intérêts et vous fournir un service personnalisé, la sécurité et le mieux-être.



Assurance vie  
Équitable du Canada™

One Westmount Road North  
Waterloo (Ontario) N2J 4C7

Veillez visiter notre site Web à l'adresse [www.equitable.ca/fr](http://www.equitable.ca/fr)

### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, comptable ou autre avis professionnel.

<sup>MD</sup> indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

© L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, 2015. Toute reproduction de la présente publication sans le consentement de son auteur est interdite.